

1 > Faire remplir le nouvel imprimé d'inscription (modèle joint) et demander à l'adhérent un chèque d'acompte de 50 euros à l'ordre de votre LSR.

2 > Demander également un chèque de 30 € à l'ordre de la SNCF.

3 > Encaisser les chèques de 50 euros de vos adhérents

4 > Adresser à la Fédération les demandes de séjours des adhérents, le chèque global (par destination) des acomptes établis par votre trésorier, (ce chèque sera immédiatement encaissé par la fédération) et les chèques SNCF.

5 > Un mois et demi avant la date de début du séjour, récupérer les soldes de 170 euros et adresser le chèque global à la Fédération qui l'encaissera immédiatement.

Nous vous demandons de respecter cette procédure, la Fédération n'a pas à encaisser des chèques venant des adhérents des associations.

6 > Les dossiers de demande pour les séjours BSV doivent être remis à la Fédération 3 mois avant le départ pour les séjours de printemps et fin Mai au plus tard pour les séjours d'Automne.

Voici quelques indications complémentaires :

1- Il n'y a pas de restriction de lieux hors des périodes scolaires.

2- BSV est un voyage solidaire ce qui signifie qu'entre autres, les sorties prévues sont pour **l'ensemble du groupe**.

3- S'agissant des remboursements éventuels, ils ne peuvent être envisagés que dans le cas de problèmes de santé, pour l'un des participants, sur présentation d'un certificat médical et se font en fin d'année.

Dans cette hypothèse, la règle actuelle ne sera pas changée. La fédération et l'association prendront pour moitié chacune d'elle la somme restante déduite de la part de l'assurance.

Réaffirmons que les 30€ du transport SNCF ne peuvent en aucun cas être remboursés.

4- Pour des raisons de disponibilité, il est souhaitable que pour tout renseignement téléphonique à la Fédération concernant les BSV, les interlocuteurs doivent être, soit le Président de l'association, soit le ou la responsable des BSV.

5- Enfin, il paraît souhaitable d'attirer l'attention sur l'Association « L'Avenir Social », sans qui nous serions en grande difficulté pour organiser les voyages BSV puisqu'au titre de la Solidarité, cette dernière contribue à hauteur de 8000 € dans le financement des BSV. En retour, il serait bien que nos associations réfléchissent à adhérer à cette association afin de contribuer au travail solidaire de cette dernière.